



REUNION DU CONSEIL: JEUDI 12 AVRIL 2007

COMPTE-RENDU

L'an deux mille sept, le douze avril à 14 heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 05 avril 2007, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON.

Etaient présents (28) :

Raymond FONTUGNE, René COMMEYRAS, Gérard HERMET, Christian TUZET, Blandine CONSTANS, René HUGUET, Gabriel ROUSSET, Anselme GERBAL, Dominique RAVEAU, Jean ROUJON, Claude CAUSSE, Henri DAUDE, Huguette TRENEULE, Rémi ANDRE, Maurice FOURNIER, Joseph CATALANO, Gisèle ANDRIEU, Bernard CASTAN, Claude ROUSSON, Myriam PAGES, André RAYMOND, Daniel TERUEL, Michel BRUN, Michèle BALEZ, Isabelle RECOULIN, Louis BRASSAC, André CHAZALY, Jean-Paul ITIER.

Etaient absents excusés non représentés (10) :

- *Gilbert REVERSAT, Jean MAGNE, Patricia BREMOND, Jean-Paul GIRAL, Jean-Pierre JACQUES, Pierre BRUEL, Jean-Paul CHEDANNE, Lionel BOUNIOL, Evelyne BOUNIOL, Joël FERRIER.*
- *Christian AMBERGNY (Trésorier)*

Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :

Elisabeth ESTEVE (Responsable administratif de la Communauté de Communes).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle RECOULIN a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

A- Informations :

- 1) PER – complexe Sport Loisir Handicap : Courrier de la Région du 08/02/2007
- 2) RN88 : Courrier de Monsieur le Député du 27/12/2007
- 3) Petit patrimoine : Evaluation des besoins

B- Approbation des comptes-rendus

- Compte-rendu de la séance du 26 février 2007
- Transport à la demande : Signature d'un avenant à la convention de service

C- Délibérations :

- 1) OPAH : Proposition d'avenants
- 2) Budget principal 2007 :
 - Programme des opérations d'investissement
 - Dépenses de fonctionnement
 - Vote des taux de TEOM et de fiscalité
- 3) Budget annexe Abattoir :
 - Création du budget et transfert de l'actif/passif
 - Présentation du budget en investissements et fonctionnement
 - Vote de la taxe d'usage
- 4) Marchés publics : Modification du règlement intérieur et des délégations
- 5) Voirie 2006 : Pénalités de retard

<u>INFORMATIONS</u>

1) PER / Complexe sport Loisirs Handicap : courrier de la Région du 08/02/07

Monsieur le Président indique que, par courrier en date du 08/02/07, la Région Languedoc Roussillon a refusé de participer au financement du PER, la subvention étant de 700 000 €. Monsieur le Président profite l'occasion pour faire un peu le point sur l'avancement de ce dossier.

A l'unanimité, les élus font état de leur souhait de relancer la Région Languedoc Roussillon sur ce dossier qui concerne un projet structurant sur le plan médico-social et déterminant pour l'économie locale.

2) RN88 : Courrier de Monsieur le Député en date du 27/12/07

Monsieur le Président fait état d'un courrier de Monsieur Pierre MOREL à l'HUISSIER accusant réception de la délibération de la CCG sur le dossier de la RN88 et indiquant qu'il avait saisi du dossier Monsieur le Directeur départemental de l'équipement ainsi que Monsieur le Préfet.

3) Petit patrimoine : Evaluation des besoins :

Monsieur le Président fait état d'une rencontre avec Monsieur Emmanuel MAS, responsable « insertion - formation » au sein de l'association « Etudes et Chantiers. Il s'occupe, entre autres, des ateliers « Les petites mains sur Marvejols » et développe également la mise en place de chantiers d'insertion pouvant intervenir pour des petits travaux notamment en matière de rénovation du petit patrimoine.

Monsieur le Président indique qu'un courrier a été transmis aux communes suite à la réunion du Bureau du 29 mars 2007 afin de recenser les éventuels besoins et d'envisager, le cas échéant, la mise en place d'une action « Chantier d'insertion » dans le cadre des compétences facultatives de la communauté de communes.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS**1) Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 26/02/2007**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 26/02/07 a été transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la présente réunion.

Observations :

➤ Page 2 : remplacer 071 € / km par 0.171 € / km.

2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau / le Président :**Transport à la demande : Signature d'un avenant**

Dans le cadre de la consultation, nous avons demandé que le prestataire applique un prix au kilomètre qui soit le même quelle que soit la nature ou la destination envisagée. Le transporteur ayant été sollicité pour des déplacements qui correspondent à des distances inférieures à 4/5 km, il nous a indiqué qu'il ne pourrait faire face à ces déplacements sans appliquer un minimum forfaitaire de 5 €.

Monsieur le Président, après avis favorable du Bureau, réuni en date du 29 mars 2007, a signé un avenant avec l'entreprise titulaire du marché afin d'indiquer que les courses de taxi feront l'objet d'un minimum de facturation égal à 5 € en semaine et 6 € les dimanches et jours fériés.

Observations : Néant.

DELIBERATIONS**1) OPAH : Projet d'avenant :**

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion du dernier comité de pilotage OPAH en date du 13 novembre 2006, il est apparu que les objectifs tant quantitatifs que qualitatifs ont été atteints en 2 ans au lieu de 3 initialement prévu. Dès lors, la CCG et les représentants locaux de l'ANAH ont demandé l'octroi d'une enveloppe supplémentaire pour 2007 afin de couvrir les dossiers en cours et permettre d'en financer de nouveaux. Monsieur le Président indique que les nouveaux objectifs et le montant des nouvelles enveloppes accordées s'élève à :

*Récapitulatif des objectifs et des réservations l'ANAH
depuis le début de l'OPAH*

Objectifs	ANNEE 2004 (3 mois)	ANNEE 2005	ANNEE 2006	ANNEE 2007	ANNEE 2008 (9 mois)	TOTAL
PB	5 logements 36 950 €	15 logements 110 850 €	20 logements 147 800 €	40 logements 300 000 €	25 logements 200 000 €	105 logements 795 600 €
PO	5 logements 16 925 €	10 logements 33 850 €	10 logements 33 850 €	40 logements 100 000 €	40 logements 85 000 €	105 logements 269 625 €

*Récapitulatif des objectifs et des réservations de la communauté
de communes depuis le début de l'OPAH*

Objectifs	ANNEE 2004 (3 mois)	ANNEE 2005	ANNEE 2006	ANNEE 2007	ANNEE 2008 (9 mois)	TOTAL
PB	5 logements 8 808 €	15 logements 35 233 €	20 logements 35 233 €	40 logements 100 000 €	25 logements 62 500 €	105 logements 241 774 €
PO	5 logements 2 508 €	10 logements 10 033 €	10 logements 10 034 €	40 logements 30 000 €	40 logements 30 000 €	105 logements 52 575 €

Ces nouveaux objectifs portent le coût du suivi-animation à :

- 2007 : 70 982.60 € TTC (41 382 € initialement prévu)
- 2008 : 57 109 € TTC (41 860 € initialement prévu)

Sur la base de ces nouveaux montants de suivi-animation, l'ANAH accorde une aide de 20% et le Conseil Général a été sollicité pour le même taux.

Monsieur le Président propose au Conseil :

- **de l'autoriser à signer l'avenant** à la convention avec l'ANAH correspondant, afin de réserver de crédits supplémentaires pour les aides au logements ;
- **de l'autoriser à signer l'avenant** au marché de suivi-animation pour un montant de 70 982.60 € TTC en 2007 et 57 109 € TTC € en 2008.

Vote : Pour à l'unanimité.

2) Le budget principal 2007 :

Section Investissement

➤ Monsieur le Président présente les projets d'investissement dont il propose l'inscription au budget 2007 :

- voir annexe - « Détail des chapitres d'opération d'équipement »

Section fonctionnement

➤ Monsieur le Président présente le projet des dépenses de fonctionnement pour 2007 :

- voir annexe -« Présentation générale du budget / Section de fonctionnement »

Monsieur le Président précise qu'il convient également de prendre des délibérations spécifiques pour certaines dépenses de fonctionnement.

↳ Subventions aux associations :

Monsieur le Président présente les demandes de subventions des associations et propose au conseil les inscriptions suivantes :

- Crèche : 83 000 € (97 000 € en 2006)
- COS du Bassin de vie : 4 500 € (4 000 € en 2006)
- Itinéraires de découverte : 850 € (850 € en 2006)

Vote : Pour à l'unanimité.

↳ Prime annuelle :

Monsieur le Président propose au Conseil une augmentation de la prime annuelle versée aux agents de 2 %, soit 1 046 € brut (1 025 € an 2006).

Vote : Pour à l'unanimité.

Vote du budget principal par section

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter le budget comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	7 142 583.53 €	2 984 952.58 €
Recettes	7 142 583.53 €	2 984 952.58 €

Vote : Pour à l'unanimité.

Vote des taux de fiscalité directe

Compte tenu du passage à la fiscalité mixte, des besoins en financement des projets présentés et d'une DGF qui s'élève à 416 465 € pour 2007 (elle diminuera fortement en 2008 pour se stabiliser à environ 350 000 € en 2009, sauf à ce que de nouveaux transferts de compétences et de charges majeure notre CIF d'ici là), Monsieur le Président propose le maintien des taux de fiscalité additionnelle et de TEOM.

➤ Compte tenu de la période de lissage du taux, le taux moyen pondéré de taxe professionnelle est de 12.81 %. Il s'agit d'un plafond. Ce taux permettra d'obtenir un produit de taxe professionnelle comme suit :

- Produit fiscal : 1 069 000 € - 16 000 (plafonnement TP 2006) = 1 053 000 € / En 2005, le produit des communes étaient égal à 908 957 € et celui de la communauté de commune à 99 565 € / le produit augmente donc de + 44 478 €.
- Dotation de compensation égale à 331 577 € / Celle des communes en 2006 était égale à 328 699 € soit une progression de + 2 878 €

Compte tenu des projets à l'étude, Monsieur le Président propose au Conseil de maintenir le taux moyen pondéré de taxe professionnel :

➤ **de fixer à 12.81 %** le taux de taxe professionnelle pour 2007

Vote : Pour à l'unanimité.

Compte tenu du régime fiscale choisi, il n'apparaît pas opportun de modifier la fiscalité additionnelle sur les ménages. Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ **de fixer les taux** de fiscalité additionnelle sur les ménages pour 2007 comme suit :

- TH : 0.962 %
- FB : 2.18 %
- FNB : 20.13 %

Le produit attendu de cette fiscalité additionnelle s'élève à 292 055 € (soit + 9410 € par rapport à 2006).

Vote : Pour à l'unanimité.

➤ Concernant le taux de TEOM, son maintien à 9% permettra d'équilibrer le budget 2007 malgré une augmentation importantes des charges de personnel liée au reclassement des agents dans le cadre de la réforme du statut des agents de la fonction publique territoriale catégories C. Par ailleurs, Monsieur le Président attire l'attention du Conseil sur le fait que la quantité de déchets collectée (en porte à porte ou en déchetterie, notamment en raison de l'accumulation des déchets professionnels) est telle que la progression des dépenses est plus importe que l'évolution des recettes à taux constant. Le produit attendu pour 2007 s'élèvera à 731 255.58 €, soit une progression de + 22 150 €.

Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ **de fixer à 9%** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2007.

Vote : Pour à l'unanimité.

3) Le budget annexe « abattoir » :

Création d'un budget annexe

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes et ses communes membres ont accepté de prendre la compétence abattage (arrêté préfectoral en date du 14 septembre 2006). Afin de régulariser la situation comptable, Monsieur le Président propose au Conseil :

- **de créer** un budget annexe « Abattoir » ;
- **de l'autoriser à signer** la convention de transfert actif / passif correspondante
- **de signer** une convention sur les engagements de tonnage identique à celle existante entre la commune de Marvejols et les utilisateurs de l'abattoir ;
- **de créer une commission consultative** composée de représentants du fermier, des utilisateurs de l'abattoir, des services vétérinaires, des services de la répression des fraudes, et de x représentants du Conseil de communauté ;
- **de l'autoriser à lancer la consultation** de délégation de service public pour la période 2008-2011.

Vote : Pour à l'unanimité.

Projet de budget « abattoir » 2007

Monsieur le Président propose au Conseil

- **d'établir** le budget annexe abattoir comme suit :

Dépenses			Recettes		
Investissement	Travaux	220 000.00 €	TVA		34 060.00 €
	Remb. Emprunt	52 000.00 €	Subv° CG + Etat		73 578.00 €
			Amortissement		11 948.31 €
			Autofinancement		82 051.69 €
			Emprunt		70 362.00 €
	Total	272 000.00 €	Total		272 000.00 €
Fonctionnement	Intérêts	20 000.00 €	Taxe d'usage		120 000.00 €
	Entretien	2 000.00 €			
	Amortissement	11 948.31 €			
	Imprévus	4 000.00 €			
	Autofinancement	82 051.69 €			
	Total	120 000.00 €	Total		120 000.00 €

- **de maintenir** le taux de taxe d'usage à 38,11 € par tonne compte tenu des résultats de l'année écoulée et de l'avis favorable de la commission consultative qui s'est réunie le 21/03/2007.

Vote : Pour à l'unanimité.

4) Marchés publics : modification du règlement intérieur et des délégations

Monsieur le Président indique que le nouveau « nouveau code des marchés publics » implique que nous nous adaptions en conséquence notre règlement intérieur des marchés, notamment au niveau des seuils, ainsi que les délégations au Bureau et au Président en la matière.

Vote : Pour à l'unanimité.

.

5) Voirie 2006 : Pénalités de retard

Monsieur le Président rappelle que l'entreprise SOMATRA, titulaire du marché de voirie 2006 a réalisé les travaux de la tranche ferme avec quelques de retard ce qui a généré des pénalités. Compte tenu de la qualité du travail effectué, Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ **d'exonérer à titre exceptionnel** l'entreprise titulaire du marché de voirie des pénalités de retard compte tenu de la qualité du travail effectué.

Vote : Pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00.

Fait à Marvejols, le 16 avril 2007,

**Le Président,
Jean ROUJON**